

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 juillet 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 24 juillet 2017 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – BELHACHE – PASTOR – SANCHEZ – AZEMA – LEVEJAC.

Absents : MM. et Mmes MAURY – BROUSSE – MARCAILLOU – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- CHAUDIERE BOIS.

M. le maire présente à ses collègues, le projet de chaudière bois établi par le SYADEN, dans le cadre de sa mission « Contrat Economie Partagée ».

Le projet consiste à mettre une chaudière à basse énergie à la place de celle existante au fioul qui dessert l'ensemble du bâtiment mairie-école.

Après débat, malgré tout l'intérêt que présente ce projet en terme d'économies et bien que sa réalisation aurait une durée de 14 ans en retour sur l'investissement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de surseoir cette réalisation sur le budget 2018, compte tenu que la chaudière existante est récente (remplacée en 2015).

- D.C.E. – MAITRISE D'ŒUVRE MAIRIE.

M. le maire informe ses collègues qu'une consultation d'architectes a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre, en vue de la réalisation du nouvel Hôtel de Ville.

Trois architectes ont été consultés. Deux ont fait des propositions au regard du coût d'objectifs estimé à 390 000 € H.T. :

- Proposition M. GRAU ⇨ 9,95 % soit 38 876 € H.T.,
- Proposition M. PAULY ⇨ 7,178 % soit 27 994,20 € H.T.

M. le maire propose de retenir l'offre de M. PAULY qui comprend l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Accord unanime du conseil municipal qui autorise le maire à signer la convention.

- MARCHE VESTIAIRE.

M. le maire informe ses collègues que suite à la consultation d'entreprises et après négociation réalisée par le cabinet d'architecture PAULY, ce dernier propose les entreprises suivantes :

- CHANUT	Lot 1 – Terrassement fondations/Gros œuvre.....	41 472,00 €
- GERKENS	Lot 2 – Charpentes bois/Couverture tuiles.....	9 120,00 €
- POCHON	Lot 3 – Etanchéité.....	3 500,40 €
- MONDON	Lot 4 – Menuiseries extérieure PVC et intérieurs bois.	8 184,00 €
- SFPM	Lot 5 – Cloisons/Doublages/Faux plafonds/Isolation..	8 640,00 €
- BARRABES	Lot 6 – Electricité/Chauffage.....	8 199,60 €
- OLLIVIER	Lot 7 – Plomberie sanitaire/VMC.....	16 560,00 €
- LLORET	Lot 8 – Carrelage/Faïences.....	7 188,00 €
- RAVAL.2000	Lot 9 – Enduits extérieurs.....	5 936,50 €
- MONDON	Lot 10 – Peintures.....	5 097,56 €
- CHANUT	Lot 11 – VRD/Aménagements extérieurs.....	5 928,00 €

Pour un montant total de marchés « travaux » de 119 826,06 € T.T.C.

M. le maire propose à ses collègues d'approuver ces propositions.

Le conseil municipal à la majorité, (1 voix contre, 1 abstention) approuve ces propositions et autorise le maire à signer le marché.

- SUBVENTION AGGLO – DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC.

M. le maire informe à ses collègues que dans le cadre du F.P.I.C. (Fonds national de péréquation) Carcassonne Agglo affecte 28 244,10 € à la commune pour le financement d'un projet d'investissement.

M. le maire propose que cette somme soit affectée au projet de pose d'éclairage LED dans le cœur du vieux village.

Il en profite pour indiquer que ce programme « éclairage public » a bénéficié d'une subvention de l'Etat d'un montant de 46 000 €.

Il rappelle que sur le budget 2017, ce programme d'un montant de 35 000 € a été financé par une subvention du SYADEN de 15 000 € et de fonds communaux pour une somme de 20 000 €.

Compte tenu de ce nouveau financement, il propose de passer ce programme à 110 000 €

Une décision modificative devra être prise.

Accord unanime du conseil municipal pour affecter l'aide de Carcassonne Agglo à ce programme et de prendre une décision modificative pour porter le programme à 110 000 €.

- MAITRISE D'ŒUVRE ECLAIRAGE PUBLIC.

Dans la continuité du programme Eclairage Public et pour respecter la réglementation sur la consultation publique, M. le maire propose que la dévolution des travaux soit faite après consultation d'entreprises.

Afin de lancer la procédure, il y a lieu de désigner un maître d'œuvre pour le suivi de l'opération.

Il dépose sur le bureau une proposition du bureau d'étude OPALE, pour un coût d'objectifs d'opération de 98 000 €.

Le montant de la proposition est de 5 980 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal.

- D.C.E. ECLAIRAGE PUBLIC.

Le dossier mis en consultation pour cette opération d'éclairage public a été estimé à 98 000 € H.T.

Il propose d'approuver un dossier de consultation d'entreprises de ce montant.

Accord unanime du conseil municipal.

- DENOMINATION VOIE.

Suite au déménagement de M. GUIBBERT Laurent dans sa nouvelle habitation, il y a lieu, pour des raisons administratives de dénommer ce lieu.

M. le maire propose lieu-dit « La Métairie Neuve ».

Accord du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

M. le maire sollicite le conseil municipal, afin d'avoir son accord sur deux dossiers qui ne figurent pas sur l'ordre du jour.

Accord unanime du conseil municipal.

o Dossier orange.

M. le maire informe ses collègues qu'il a été saisi par la société SCOPELEC, mandatée par Orange, chargée de mettre en place des armoires N.R.A. (Nœud de Raccordement aux Abonnés).

Ces équipements sont destinés à booster le réseau Internet de la commune.

Il indique qu'après négociation avec ce dernier et compte tenu des contraintes techniques, cet équipement sera posé sur le site du centre médical et para médical, en limite, côté Senioriales.

Compte tenu des contraintes financières, la société SCOPELEC sollicite la commune pour savoir si cette dernière serait prête à financer le surplus des travaux liés à la demande communale de mettre son équipement dans un endroit discret.

Le montant s'élève à 2 163,99 € H.T.

Compte tenu de l'intérêt que présente cet équipement pour les usagers d'internet ainsi que l'éventuelle redevance que verserait Orange à la commune, il propose d'accepter ce devis.

Accord unanime du conseil municipal.

○ Subvention Anciens du Génie.

M. le maire indique à ses collègues que lors de l'attribution des subventions aux associations du village, il a été oublié « Les Anciens du Génie ».

Suite à une demande de son responsable, il propose d'attribuer une subvention de 200 €.

Accord unanime du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 50.

Le Maire,



Alain MARTY

